Halacariens récoltés dans le bassin d'Arcachon en septembre 1938

Par Marc André.

Sur toutes les côtes de France baignées par la Manche et l'Atlantique, depuis le Pas-de-Calais jusqu'à Saint-Jean-de-Luz, la faune Halacarienne du *système littoral (district littoral* et *district côtier)* offre une assez grande uniformité et se montre riche autant que variée.

Dans le *district littoral* proprement dit, qui descend jusqu'à une trentaine de mètres en profondeur, la *zone intercotidale* est le niveau où les Halacariens sont les plus nombreux en espèces et en individus : ils abondent notamment dans l'horizon moyen, ou *zone des Fucus*, où se trouvent exclusivement cantonnés les représentants du genre phytophage *Rhombognathus* Trt.

Néanmoins, dans le *district côtier*, ou *du plateau continental*, on constate qu'à la profondeur de 60 mètres, quand les circonstances sont favorables (fonds de roches avec Lithothamnions, Bryozoaires et Hydraires), la faune Halacarienne est encore très riche et presque aussi variée que dans la zone intercotidale.

Dans le golfe de Gascogne, les côtes de l'Océan se prolongent en pente très douce à une grande distance du littoral, jusqu'à des profondeurs de 180 à 200 mètres : puis, au delà de cette limite, le fond tombe brusquement et forme une sorte de falaise à pic qui descend à 2000 et 3000 mètres.

Sur le flanc de cette falaise, entre 1200 et 1400 mètres, on trouve des fonds coralligènes *(zone des Coraux)* formés par de véritables buissons de Madréporaires : au cours des dragages effectués à la fin d'août 1895 par R. Koehler à bord du « Caudan » (Trouessart 1896, Résult. scientif. camp. Caudan, Halacariens, p. 329), ces fonds ont donné des récoltes plus ou moins abondantes d'Halacariens. Là, en effet, s'il n'y a plus ni Algues, ni Bryozoaires, ces Acariens, qui sont des animaux essentiellement grimpeurs, trouvent sur les tiges ramifiées et entrelacées des Coraux (*Amphihelia oculata* L. : Corail blanc) le support solide qu'ils recherchent.

Dans ces fonds de Coraux on a rencontré, à des profondeurs allant de 400 à 1400 mètres, un petit nombre d'individus (9 sur 59)

qui appartenaient à quatre espèces du système littoral et que l'on peut regarder comme s'étant accidentellement égarés dans la zone abyssale : *Halacarus actenos* Trt. (1 exemplaire), *Copidognathus gracilipes* Trt. var. *quadricostata* Trt. (5 ex.), *C. oculatus* Hodge (1 ex.), *Lohmannella falcata* Hodge (2 ex.).

Les 50 autres spécimens constituaient des formes spéciales : *Halacarus abyssorum* Trt. (46 exemplaires), *Agauopsis aculeata* Trt. (2 ex.), *Coloboceras Kœhleri* Trt. (1 ex.), *Atelopsalis tricuspis* Trt. (1 ex.), qui représentent une faune abyssale caractéristique des grandes profondeurs.

Mais, par contre, il semblait résulter des recherches de KOEHLER que, sur la pente douce qui, dans le golfe de Gascogne, prolonge les côtes de l'Océan jusqu'à 180 et 200 mètres, la faune Halacarienne était extrêmement pauvre : sur ce plateau continental, les fonds formés de vase, de graviers et de sables avec des coquilles vides, parmi lesquelles dominent les *Ostrea cochlear* Poli, n'avaient fourni qu'une seule espèce, *Copidognathus Caudani* Trt., qui s'accroche vraisemblablement à des tiges de Bryozoaires (TROUESSART, 1896, loc. cit., pp. 330 et 140) et qui était représentée par 3 individus.

Or, au cours d'un séjour en septembre 1938 à Arcachon, j'ai constaté que cette pénurie n'est pas absolument réelle.

Les chalutiers qui, au large d'Arcachon, traînent leurs engins, à une distance de 30 milles (55 km.) de la côte par 130 à 160 mètres de profondeur le long de la terrasse sous-marine, en pente régulière, qui longe les abîmes du golfe de Gascogne, rapportent des fragments d'Algues (Fucus et Laminaires), auxquels sont mélangés des débris de Bryozoaires, et, au milieu de ces détritus, j'ai trouvé 7 Halacariens qui, vivant probablement sur ces animaux ramifiés, représentent la faune du district côtier et appartiennent à trois espèces : *Halacarus actenos* Trt. (1 ex.), *Copidognathus gracilipes* Trt. (5 ex.), *Lohmannella falcata* Hodge (1 ex.).

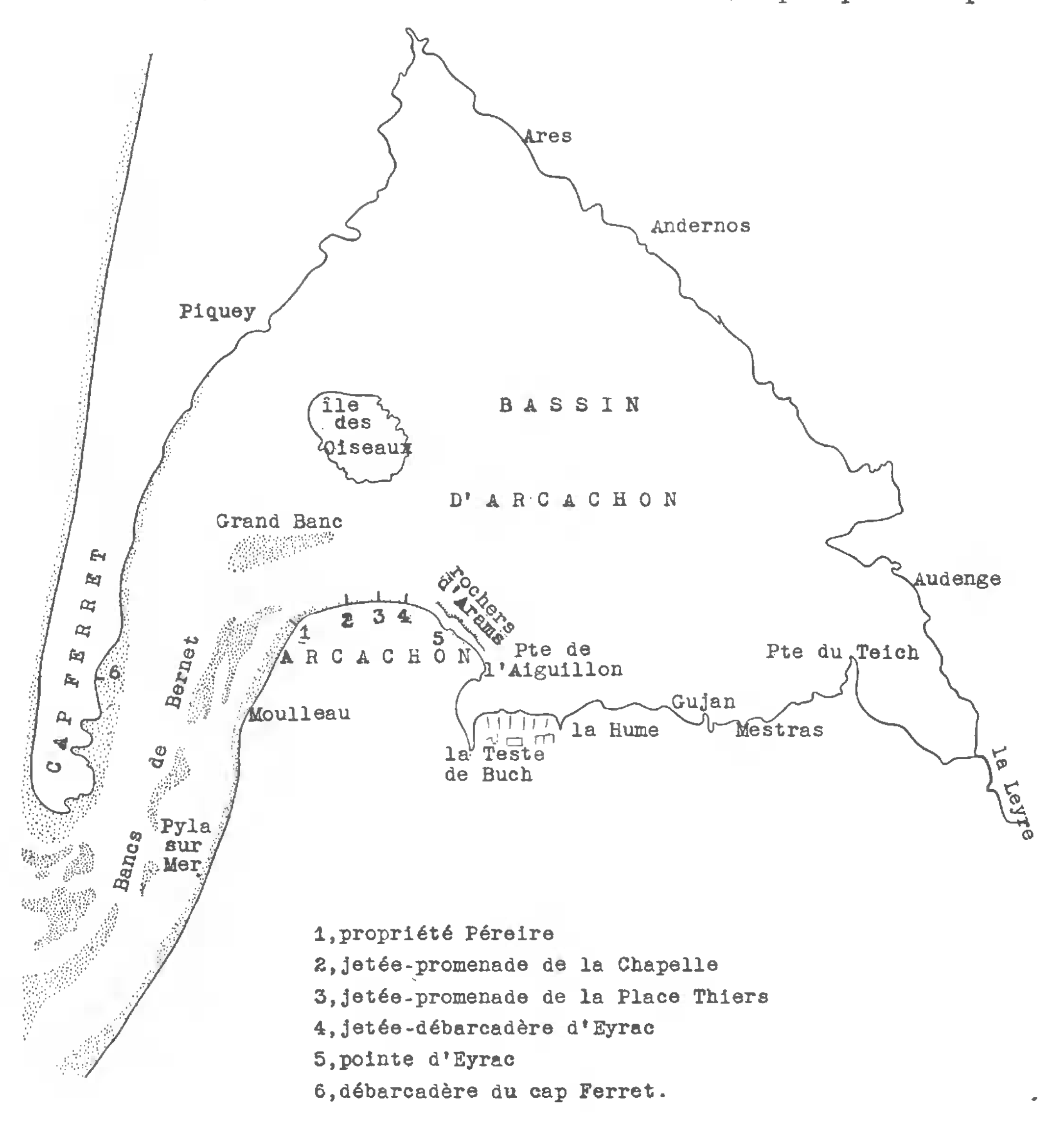
Quant au bassin d'Arcachon lui-même [1], aux eaux peu profondes et chaudes, j'y ai recueilli à des profondeurs de 0 à 12 mètres, 89 individus appartenant à six espèces du district littoral : *Rhombognathus (Rhombognathides) pascens* Lohm. (1 ex.), *Halacarus actenos* Trt. (18 ex.), *Halacarus (Halacarellus) Basteri* Johnst. (6 ex.), *Copidognathus glyptoderma* Trt. (13 ex.), *Copidognathus humerosus* Trt. (2 ex.), *Copidognathus (Copidognathopsis) gracilipes* Trt. (49 ex.).

Bien qu'en certains points on observe le facies rocheux (rochers d'Arams), on trouve presque partout le facies sableux (par exemple, à l'entrée du Bassin, sables des bancs de Bernet, du Grand Banc,

1. Cf. C. SAUVAGEAU (1908, *Bull. Stat. biol. Arcachon*, XI, p. 131), R. LEGENDRE (1909, *id.*, XII, p. 98) ; C. MADER (1909, *id.*, p. 164) ; A. HAUTREUX (1909, *id.*, p. 283).

de la plage du Pyla, du Moulleau) ou le facies vaseux (sédiments vaso-sableux [crassats], tels que ceux de la pointe d'Eyrac, sur lesquels poussent des Zostères).

Par suite, le fond et les bords du Bassin étant à peu près unique-



ment sableux, vaseux ou argileux, présentent des conditions peu favorables à la fixation des *Fucus* [1], habitat préféré de nombreux *Halacariens*.

Cependant on rencontre ces Algues dès qu'une surface de maçonnerie subit l'action régulière de la marée : c'est ainsi, qu'en particulier, le long de la côte Sud, sur les murs (« perrets ») protégeant les villas de la Ville d'Eté, on voit se développer des *Fucus* qui

1. Quand des touffes de *Fucus* semblent sortir du sable ou de la vase, elles sont, en réalité, toujours fixées sur un corps solide plus ou moins profondément enfoui, tel qu'une vieille coquille d'Huître ou une branche de Pin.

forment une bordure continue sur une étendue d'un kilomètre entre la jetée de la Chapelle et celle de la place Thiers.

Dans le bassin d'Arcachon une ligne de démarcation, dirigée du Nord-Est au Sud-Ouest, qui part du port d'Arès pour aboutir aux prés salés de la Teste-de-Buch, sépare, d'une manière d'ailleurs imprécise, deux zones.

Dans la région Ouest, qui entoure l'Ile aux Oiseaux et qui comprend le Piquey, la presqu'île du Cap Ferret, le Moulleau, les plages où l'on se baigne et la pointe d'Eyrac, la salure de l'eau est très voisine de celle de l'Océan.

Dans la région Est cette salinité subit un abaissement sensible, par suite des nombreux cours d'eau qui se déversent sur la côte Nord-Est (où sont situées les localités d'Andernos et d'Audenge) et sur la côte Sud, et dont la plus importante est la rivière de la Leyre.

La partie d'Arcachon appelée Ville d'Été est divisée en deux : la moitié Ouest qui s'étend depuis la propriété Péreire jusqu'à la jetée-embarcadère d'Eyrac (entre le Casino Deganne et la Station biologique) et sur laquelle s'avancent perpendiculairement à la plage les deux jetées-promenades de la Chapelle et de la place Thiers, est baignée chaque jour par la mer, tandis que sur la moitié Est, vers la plage d'Eyrac, certains perrets ne sont atteints que par les fortes marées.

Au delà du territoire d'Arcachon, limité par la pointe de l'Aiguillon, en face de laquelle les rochers d'Arams forment digue, la mer constitue un petit golfe au fond duquel est creusé le port de La Teste-de-Buch. De ce port jusqu'au canal de La Hume, qui relie le Bassin d'Arcachon à l'étang de Cazaux, court une digue élevée, présentant deux saillies en demi-lunes, qui protège de vastes réservoirs à poissons, connus sous le nom d'étangs Johnston.

Puis, de ces réservoirs jusqu'à l'embouchure de la Leyre, s'étend à l'Est une vaste région formée de terrains plats, argileux, sableux ou vaseux, qui constituent les prés salés de La Hume, de Gujan-Mestras et du Teich ; ils sont envahis par les hautes marées, mais sont cependant baignés par de l'eau moins salée qu'au milieu du Bassin, en raison des apports faits, à marée basse, par la Leyre, si bien que, par le travers du Teich, l'eau est absolument douce.

Voici la liste des localités où j'ai fait des récoltes :

Ile des Oiseaux (*Zostera nana* Roth et *marina* L., *Fucus platycarpus* Thuret et byssus de Moules) : *Rhombognathus pascens* Lohm. (1 exemplaire), *Halacarus actenos* Trt. (4 ex.), *Copidognathus gracilipes* Trt. (17 ex.).

Débarcadère du Cap Ferret (*Fucus vesiculosus* L. et *platycarpus* Thur., byssus de Moules et lavages d'Huîtres) : *Halacarus actenos* Trt.

(6 ex.), *Copidognathus glyptoderma* Trt. (8 ex.), *Copidognathus humerosus* Trt. (2 ex.), *Copidognathus gracilipes* Trt. (3 ex.).

Plage du Pyla (*Zostera nana* Roth et *marina* L., *Fucus vesiculosus* L. et *platycarpus* Thur.) : *Copidognathus gracilipes* Trt. (3 ex.).

Le Moulleau (*Fucus vesiculasus* L.) : *Halacarus actenos* Trt. (4 ex.), *Halacarus Basteri* Johnst. (2 ex.).

Jetées d'Arcachon (*Fucus vesiculosus* L. et *platycarpus* Thur. et byssus de Moules) : *Halacarus actenos* Trt. (3 ex.), *Halacarus Basteri* Johnst. (4 ex.), *Copidognathus gracilipes* Trt. (17 ex.).

Pointe de l'Aiguillon (*Zostera nana* Roth et *marina* L. et *Fucus platycarpus* Thur.) : *Copidognathus gracilipes* Trt. (5 ex.).

Pointe du Teich (*Fucus platycarpus* Thur.) : *Halacarus actenos* Trt. (1 ex.).

Andernos (*Fucus platycarpus* Thur., byssus de Moules et lavages d'Huîtres) : *Copidognathus glyptoderma* Trt. (5 ex.), *Copidognathus gracilipes* Trt. (4 ex.).

Un fait remarquable est la prédominance du *Copidognathus gracilipes*, aussi bien parmi les débris de Bryozoaires dragués par les chalutiers au large (5 ex. sur 7) que dans le Bassin d'Arcachon lui-même (49 ex. sur 89).

Laboratoire de Zoologie du Muséum.